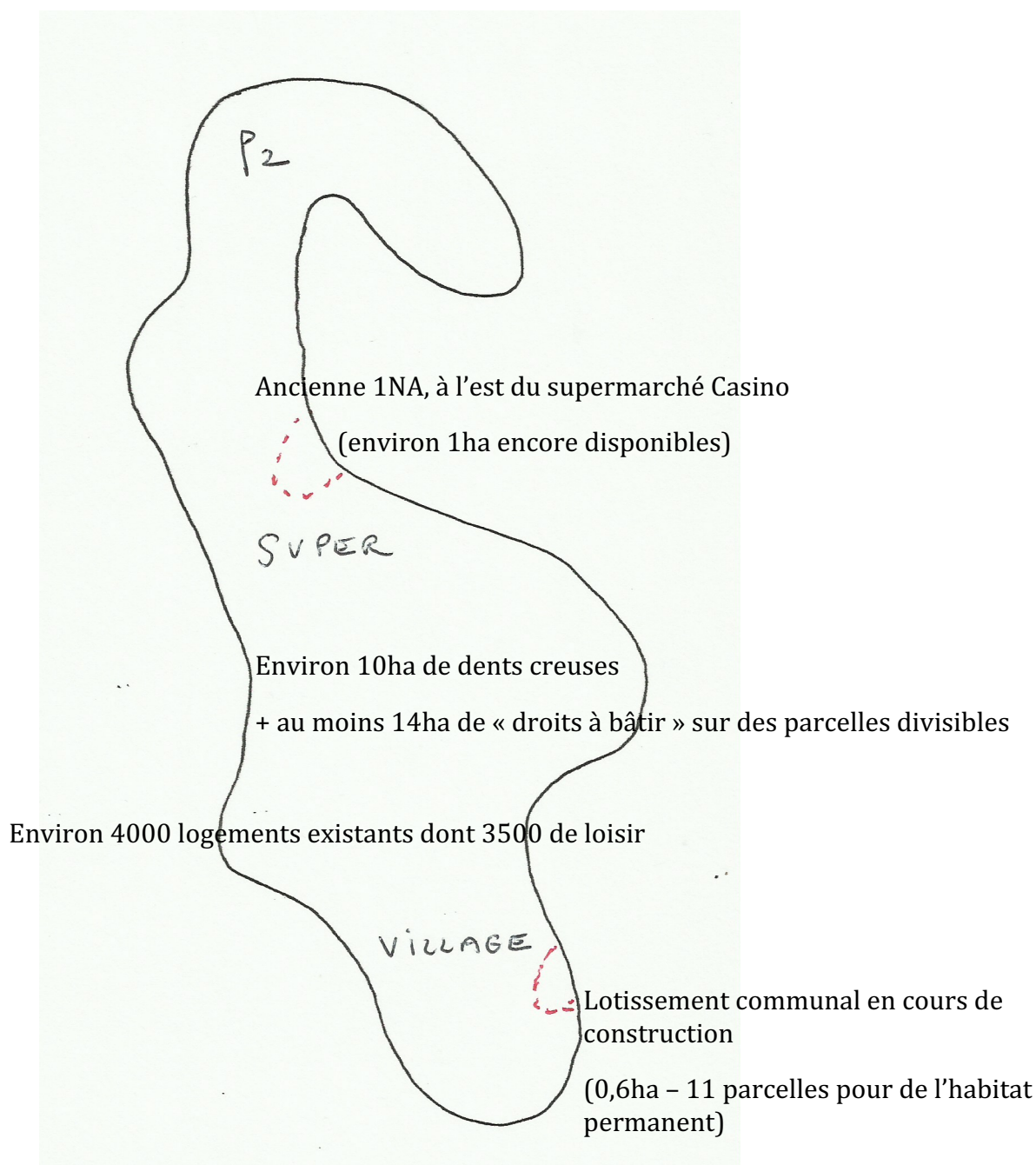


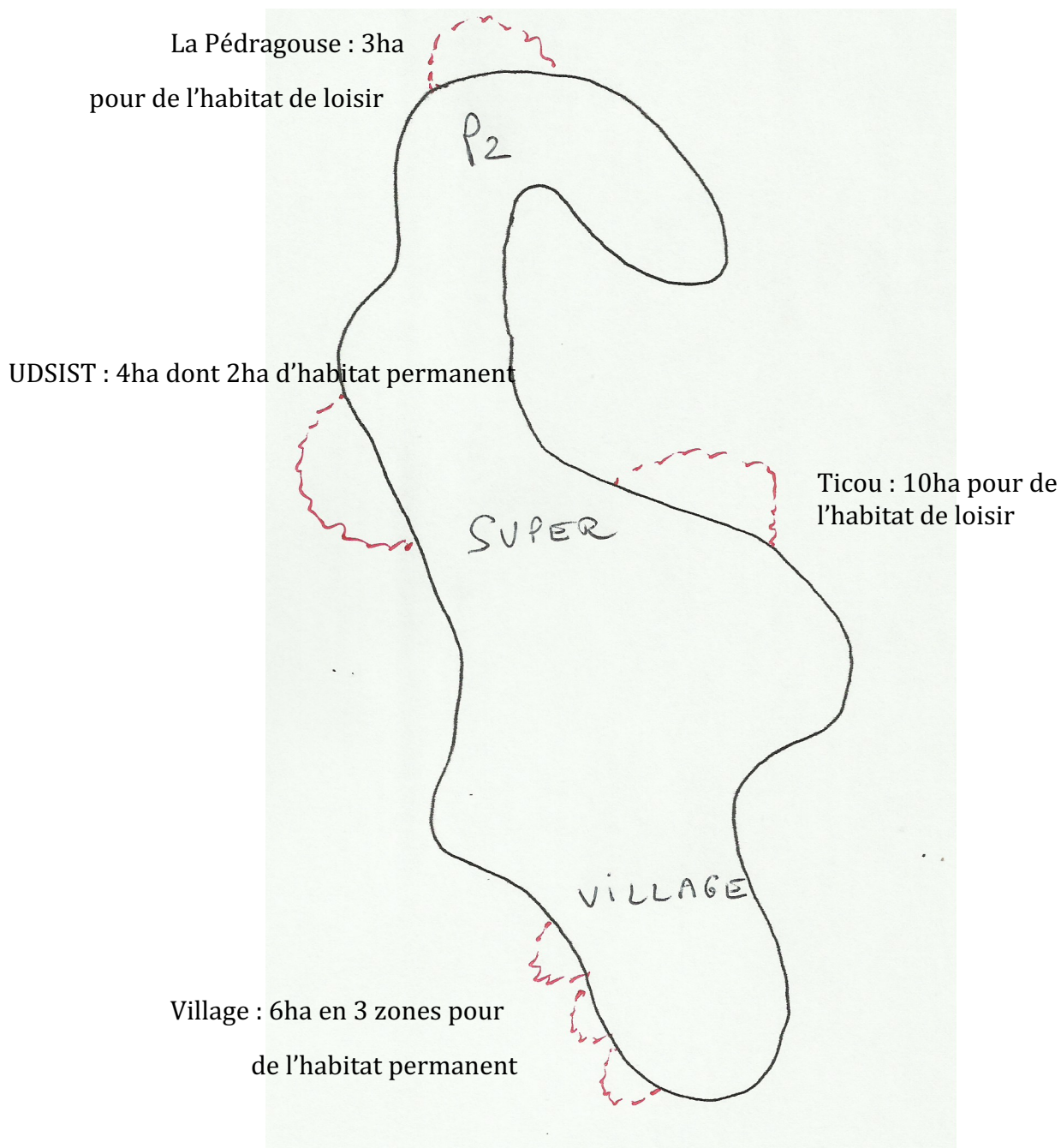
1) Périmètre urbanisé actuellement (août 2016)



Constat :

- De l'habitat permanent en cours de construction (lotissement communal),
- des terrains à bâtir en grand nombre pour de l'habitat permanent ou de loisir (dents creuses + terrains divisibles). Environ 24ha disponibles dans les zones urbanisées.
- des logements existants en grand nombre dont la plupart vieillissants et qui nécessitent rénovation, restructuration, démolition/remplacement

2) Projet de PADD (août 2016)



Constat : extension importante du périmètre urbanisable d'environ 23ha

Question : pourquoi cette extension alors que l'on dispose de 22ha dans les secteurs déjà urbanisés ?